

(11)
- ma défense -

Depuis les débuts de mon ministère à
Pernes-le-château (1 juillet 1885) j'ai réparé
l'église qui se trouvait dans le plus triste état
je l'ai assainie, meublée, décorée, ornée à tel point
qu'on dirait, à la voir aujourd'hui, une vraie
chapelle de couvent. Avec l'autorisation mu-
nicipale, j'ai établi un superbe jardin orné
d'un magnifique calvaire, avec réservoir d'eau
et une serre sur un sol y attenant.
J'ai restauré le cimetière communal, rebâties
ou construites à neuf les murs de clôture, et fait
la pose d'une porte d'entrée monumentale en
fer ouvrage et pierre de taille.

J'ai réparé et pour ainsi dire mis à neuf le
presbytère intérieurement et extérieurement
et l'ai doté d'une citerne dont l'eau abondante
et délicieuse est une richesse pour cette maison
sans parler des fonds nécessaires que j'ai été obligé
de me procurer pour en arriver à ce résultat. Je
ne pourrai jamais assez vous dire tout ce qu'il
m'a fallu supporter et souffrir de peines de tracasserie
et dépenses de toute sorte de la part de
l'administration civile du Conseil de fabrique
de la paroisse, de l'autorité ecclésiastique et de
ma famille. Et pourtant je n'ai rien demandé
et ne demandais en souci à personne - Seul, je
me suis chargé de tous ces frais, et avec la grâce

de Dieu j'avais réussi. (2)

Dans le courant de l'année 1900, prévoyant qu'un jour viendrait, peut-être ou le gouvernement et les autorités municipales nous enlevaient les presbytères, l'occasion se présentant, j'avais fait l'achat de quelques parcelles de terrains attenant à ma demeure et là, au mois de mai 1901, je commençais les fondements d'une villa appelée à me remplacer le presbytère le jour où ce dernier me sera enlevé. Autour de cette construction édifiée dans le style de la Renaissance, et aujourd'hui entièrement terminée et meublée, il y a des jardins potagers et d'agrément. Il y a un cloître circulaire au dessus duquel se trouve un chemin de ronde, formant terrasse d'où l'on jouit du plus magnifique point de vue que l'on puisse trouver. les deux bouts de ce promontoire sont percés dans la roche sont terminés d'un côté à droite par une grande veranda avec jardin d'hiver et tourelle, avec escaliers communiquant avec les étages inférieurs, et de l'autre à gauche, une tour carrée, à deux étages, tourelle, le tout crenelé. cette pièce me sert de bibliothèque et de bureau de travail.

Ma nouvelle demeure, avec toutes ces dépendances une fois terminées et mises à bonne fiz, j'avais l'intention d'offrir le tout à Monseigneur comme j'as l'honneur de le lui dire, il ya quelques années, de vivre chez lui à Toulouse. et comme je le lui ai rappelé par écrit tout récemment encore, pour en faire une maison pour les prêtres âgés au niveau une maison de retraite, ou pour les pauvres, mais rien n'a été manqué avec le bon aij

pas même une place (3) fermé dans le cimetière paroissial. — Mais n'oublions pas que si l'argent est le nerf de la guerre, il l'est aussi pour les constructions. Tous ces travaux, achats et embellissements ont couté environ une somme de Cent à peu cinqante mille francs non entièrement payés et dans lesquels n'entrent point en ligne de compte le montant de mes occupations personnelles. fouilles, manœuvres, transports du matériel, etc., etc. aujourd'hui que tout est terminé sur quelques lettres anonymes; sur des rapports plus ou moins bien fondés, œuvre de quelque laïque, et surtout de Confrères envieux et jaloux, car l'ennemi du père c'est le prieur monseigneur veut absolument savoir la source. L'origine de tout cet argent qui a servi à ces constructions. Il tient absolument à connaître les noms des personnes qui me l'ont donné, les sommes qu'elles m'ont confiées et la fin pour laquelle dans l'intention de ces personnes cet argent m'a été donné. — Il veut en un mot que je lui présente ~~ma~~ lire de compte de mes travaux avec les détails des recettes et des dépenses. Or, ce billet qu'il me réclame n'existe pas, il ne me reste que quelques reçus ou quittances insignifiantes; et dans la supposition que ce billet existerait, je ne me croirais point obligé en conscience de le mettre ^{entre} ses mains. Il ne saurait m'obliger moy plus à lui divulguer,

64

les noms de mes donatrices et donatrices, car les faire paraître aujourd'hui, sans y être autorisé, serait s'exposer à porter le trouble dans certaines familles ou ménages dont les membres n'ont donné les uns en cachette de leur mari, les autres de leurs enfants ou de leurs héritiers.

Pour me forcez à parler à ce sujet, l'autorité ecclésiastique semble dire et m'accuse que j'aurai fait ces constructions et que je me serais enrichi par des honoraires de messes dont j'aurai fait un commerce, et non pas des dons comme je le prétends, et base son accusation contre moi sur un certain nombres de lettres en son pouvoir provenant presque toutes de communautés religieuses qui demandent à monseigneur si elles peuvent en conscience m'envoyer des intérêts de messes à acquitter, ou l'informent quelle ont reçu de moi plusieurs lettres consécutives de semblables demandes — Je réponds à cette accusation en disant que c'est vrai que à l'exemple de tous mes confrères depuis lors j'ai demandé des honoraires de messes; mais ces honoraires je les ai acquittés ou les ai fait dire par de prêtres aujourd'hui décédés et par des religieux en exil — qui dans le temps m'avaient rendu service
ces prêtres sont : Mon pauvre frère décédé il y a 5 ans - M. Cassaignac, ancien curé du Bégu

Gabelle, ancien curé⁽⁵⁾ d'Argues — Cabrel, retiré
à Limoux — Raynaud ancien curé de Fa —
Bisseyre, ancien curé⁽⁶⁾ de la Terre, un prêtre du
Baron ainsi que deux prêtres religieux expulsés
dont j'ai oublié les noms, et le R. P. Ferrat fait
lazariste de N. D. de Marseille qui à l'occasion
de deux missions à Rennes et dans d'autres
circonstances m'en demandait pour dormir à des
conférences dont il dirigeait la Conscience.

L'autorité ecclésiastique n'est pas satisfaite que
je lui donne des noms de prêtres de ciels auxquels
j'ai confié des messes à dire. Elles voudraient des
vivants et non des morts — Pour vérifier mes
dires, auxquels elle semble ajouter peu de foi,
elle me demande des recus de la domattoz
des ces messes. Or pas plus que les autres
confréries je n'en ai joints. Personne ne m'a jamais
demandé de recu pour des messes données, et de
mon côté je n'en ai pas exigé des autres. Je n'ai
donc pas de recu à leur montrer, pas plus que
de cahier ou livre de messe que je n'ai jamais
possidé, ni tenté le贝维尼奥或阿瓦伊 — une
simple petite feuille q. i. je bûlais après m'a
toujours suffi.

Il y a un peu plus d'un an, appelle à l'Erèche⁷
monseigneur me demanda la promesse de
ne plus demander des hors du diocèse des messes
à dire, ajoutant que lui m'en fourrirait

lorsque j'en manquerai.⁽⁶⁾ Je lui promettais de
lui obéir; mais comme d'aus la suite je continuais
à en recevoir des dehors sans en demander, lui
et bien conclut que j'avais mangié à la paroisse
dormie; que je l'avais trompé et que malgré tout je
continuais à en demander; parce que sur ces entrefaçs
il aurait reçu quelques lettres ou en lui demandais
si en conscience on pouvait envoyez des messes
à dire - - - Bref, pour en finir à ce sujet, j'ai
acquitté ou fait acquitter par des confères ou
autres prêtres toutes les messes qu'on m'a envoyées
ma conscience ne me reproche rien et je prends
seul toute la responsabilité si responsabilité il y a.
Il me reproche encore, d'avoir continué malgré
la défense de demander des messes hors du
diocèse - Je lui réponds que pas mal d'autres
prêtres font de même, je le sais et que certains
même recueille celles du diocèse de Carcassonne
pour les envoyez dans les diocèses étrangers -
Seulement, moi seul suis vu, remarqué et
tragué -

Je n'ai jamais fait le commerce des messes
comme on me le reproche, ni comme certains
prêtres haut placés fait acquitter à 1, ou 2, 50
des honoraires de messes d'au temps plus élevé en
gardant la différence pour leur église ou leurs
œuvres. - La seule chose à me reprocher serait
d'avoir gardé pour moi les messes à 2° ou à un
temps plus élevé et d'avoir dormi aux autres
celles à un temps moindre - or cela je pouvais le
faire